

→ Multirisque habitation : Pack essentiel

Libellé de la garantie	Garanti ou Exclu	Capital ou Plafond	Franchise
Incendie, explosion, foudre et événements divers	Garanti	2300 € / pièce	100 €
Dégradation des biens	Garanti	2300 € / pièce	100 €
Choc de véhicules terrestres identifiés	Garanti	Montant des dommages	-
Choc de véhicules terrestres non identifiés	Exclu	-	-
Dégâts des eaux	Garanti	2300 € / pièce	100 €
Refoulement des égouts	Garanti	2300 € / pièce	100 €
Gel des conduites	Garanti	1150 € / pièce	100 €
Inondations (sauf infiltrations chroniques)	Garanti	1150 € / pièce	100 €
Frais de recherche de fuite d'eau	Garanti	460 € / pièce	100 €
Dommages Electriques	Exclu	-	-
> aux appareils	Exclu	-	-
> aux canalisations	Exclu	-	-
> contenu des appareils	Exclu	-	-
Dommages ménagers	Exclu	-	-
Bris de glaces	Exclu	-	-
Vol et vandalisme	Exclu	-	-
> dont vol en dépendance	Exclu	-	-
> dont détériorations immobilières	Exclu	-	-
> dont Vol sur personne	Exclu	-	-
Voyage et villégiature	Exclu	-	-
Evènements climatiques	Garanti	2300 € / pièce	380 €
Catastrophes naturelles	Garanti	2300 € / pièce	Légale
Catastrophes technologiques	Garanti	2300 € / pièce	Néant
Responsabilités civiles liées à l'occupation des lieux (Incendie, Explosion, Dégât des eaux)		Voir DG (1)	
> Responsabilité locative:			
> Responsabilité Perte des Loyers ou Perte d'Usage :	Garanti	Montant des dommages Montant du loyer annuel	100 €
> Recours des Locataires :		1 000 000 €	
> Recours des Voisins et des Tiers :		2 000 000 €	
Responsabilités civiles vie privé, scolaire et stages en entreprise	Exclu	-	-
Défense recours	Garanti	Voir DG (1)	100 €
Assistance au domicile	Exclu	-	-
Tous dommages accidentels	Exclu	-	-
Capital maladie redoutée	Exclu	-	-

Les montants indiqués ci-dessus en incendie, explosion foudre et évènements divers, dégâts des eaux, évènements climatiques et catastrophes naturelles concernent uniquement vos affaires personnelles contenues dans votre habitation. Les biens immobiliers ne sont pas retenus dans ces montants et font l'objet d'une garantie dans le cadre de la Responsabilités civiles liées à l'occupation des lieux. En cas de sinistre outre les franchises spécifiques indiquées aux Dispositions générales habitation modèle DGMRH 06.15 et la franchise légale Catastrophes naturelles, une franchise générale de 100 €.

→ Euro du coeur

Chez StudyAssur, nous nous voulons responsable et solidaire envers les étudiants !

Au-delà du tarif particulièrement compétitif que nous vous proposons, sachez que 1 euro du montant de votre prime sera reversé par l'intermédiaire de l'ADEFIE (Association de défense des intérêts économiques des étudiants) à des projets visant à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des étudiants.

En vous assurant chez StudyAssur vous faites une bonne action et nous vous en remercions !